Repères pour agir

LE PARRAINAGE

Intérêts à agir pour les entreprises et leurs collaborateurs

N°2

Le parrainage : de quoi parle-t-on ?

« Le parrainage est un dispositif innovant qui consiste à apporter un soutien personnalisé à des demandeurs d'emploi, des jeunes scolarisés ou des créateurs d'entreprises notamment issus de quartiers sensibles, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il s'agit de les faire accompagner dans leurs études, leur recherche d'emploi ou la création de leur activité par des personnes volontaires salariés ou jeunes retraités. L'action de parrainage n'a pas pour finalité l'embauche des filleuls dans l'entreprise des parrains, même si cela peut arriver, plus particulièrement pour les métiers connaissant des difficultés de recrutement.

Parrainage ou tutorat ?

Le parrainage se distingue du tutorat qui est une action d'accompagnement professionnel de salariés dans les premiers temps de leur embauche ou de leur formation en entreprise.
Le parrainage se situe en amont de l'entrée en entreprise, le tutorat en aval.

« J'ai aujourd'hui un autre regard sur les jeunes des quartiers »

« J'avais envie depuis longtemps d'aider les autres, mais je ne savais pas comment »

« Le parrainage ? C'est très simple à mettre en place et tellement utile aux personnes qui en bénéficient »

« Beaucoup de salariés étaient déjà prêts, il ne leur manquait qu'un cadre, un accompagnement »

INTERETS A AGIR POUR LES DIRECTIONS D'ENTREPRISE

- Etre innovant et affirmer les valeurs solidaires de son entreprise
- Enrichir la vie de réseau de son entreprise à travers divers partenariats privés, institutionnels ou associatifs
- Renforcer la légitimité de l'entreprise sur son territoire en contribuant à son développement économique et social
- Bénéficier d'une source de recrutement pour les secteurs d'activité en tension
- Animer un projet transversal facteur de motivation, de cohésion interne et de fierté d'appartenance à l'entreprise
- Révéler les talents de ses salariés tels que le coaching, l'écoute...
- Disposer d'un outil efficace et peu coûteux de mise en œuvre d'une politique de diversité et d'égalité des chances

BENEFICES DU PARRAINAGE POUR LES COLLABORATEURS

- Concrétiser son engagement citoyen, grâce au soutien de son entreprise
- Conjuguer sa vie professionnelle et ses valeurs personnelles
- Se découvrir de nouveaux talents (coaching, écoute ...)
- Se sentir utile, donner et échanger au-delà des différences culturelles sociales et générationnelles, dans un cadre clairement défini
- Echanger autrement au sein de l'entreprise, en étant en relation avec d'autres parrains

« CELA RISQUE DE NUIRE A LA PRODUCTIVITE DE MON ENTREPRISE »

→ Faites confiance à vos salariés dans la gestion de leur temps. Et n'oubliez pas que le parrainage est un facteur de motivation pour les salariés !

"Deux heures par mois" ou l'investissement solidaire de Dexia Crédit Local
La banque des collectivités locales s'engage vers plus de solidarité et accorde deux heures par mois à tout collaborateur qui parraine un jeune.
« Je suis directeur commercial, j'ai toujours atteint voire dépassé mes objectifs » explique Frédéric Dupuis, parrain depuis la première heure dans l'entreprise et qui consacre deux heures par mois à son filleul sur son temps de travail. « Nous avons des salariés responsables qui savent gérer leur temps en fonction des objectifs qu'ils ont à atteindre » explique Nathalie Veneu-Plasse, Chargée de mission de la Fondation Dexia Crédit Local et responsable de la mise en place du parrainage au sein de la banque. « Deux heures par mois consacrées à la relation parrain-filleul n'ont aucun impact négatif sur les résultats des collaborateurs et le bénéfice est énorme pour tous. Il n'y a pas que le filleul qui y trouve son compte. Pour le parrain, c'est un engagement dynamisant, riche humainement, c'est formidable ! » s'enthousiasme Frédéric, qui souligne que l'entreprise gagne à avoir des salariés ouverts sur le monde, vecteurs des valeurs solidaires de l'entreprise et fiers d'en faire partie.
Le message semble être bien passé et l'engagement fort de la Direction a porté ses fruits : l'entreprise compte aujourd'hui plus de 50 parrains et marraines.

« LE PARRAINAGE N'EST PAS LE COEUR DE METIER DE L'ENTREPRISE »

→ Bien sûr, mais une entreprise reconnue comme un acteur économique et social légitime sa présence sur son territoire.

« Etre en résonance avec son territoire »
Le siège du Groupe Danone à Paris s'y emploie depuis des années en développant, sous l'impulsion de Catherine Thibaux, Directrice Danone Way, des actions de parrainage en collaboration avec la Mission locale de Belliard (Paris 18ème).
« Ces actions de parrainage sont un des moyens permettant de nous insérer davantage dans notre environnement tout en donnant un coup de pouce à des jeunes du quartier » précise Catherine Thibaux, « en tant qu'acteur de l'emploi, Danone a aussi des responsabilités sur son territoire.»
De plus, « toute occasion d'être en relation directe avec des jeunes en difficulté d'accès à l'emploi est un apprentissage de la réalité sociale des quartiers et des communautés. Danone en a besoin pour être en connexion avec la société ».

Quelles entreprises ?

Toute entreprise quelle que soit sa taille, son secteur d'activité ou son mode de gestion peut mettre en œuvre des actions de parrainage, en se faisant accompagner par une structure partenaire labellisée.

« PARRAINER EST UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE »

→ Oui, mais l'entreprise peut être un facilitateur pour tous ceux qui souhaitent concrétiser une démarche citoyenne sans pour autant savoir comment s'y prendre.

Generali ou l'assurance ... d'un parrainage réussi
Le siège de l'entreprise a quitté Paris pour s'installer à Saint-Denis. Afin de favoriser l'intégration de l'entreprise sur son nouveau territoire d'implantation, Generali souhaite aller à la rencontre de ce territoire.
La Direction désire créer des passerelles entre l'entreprise et son nouvel environnement en permettant à tous les salariés qui le souhaitent de concrétiser leur engagement citoyen, « on a tous envie de se sentir utile sans toujours savoir comment faire » témoigne Brigitte Vignaud, Responsable Ressources Humaines, à l'initiative des actions de parrainage. « Bien sûr, le parrainage est une affaire de choix individuel, mais il peut être facilité par son entreprise. Generali apporte un cadre et permet ainsi le passage à l'acte ».
De plus, « les entreprises sont de plus en plus interpellées sur leur responsabilité sociale. Mettre en œuvre des actions de parrainage à l'attention de jeunes en difficulté d'accès à l'emploi est une façon de répondre en partie à cette attente de la société civile et d'assumer cette responsabilité ». Pour ce faire, Generali a choisi comme partenaire une association locale labellisée qui prend en charge le pilotage des actions de parrainage et co-anime tous les deux mois une rencontre entre tous les parrains qui le souhaitent, afin qu'ils puissent échanger sur leurs expériences respectives ou solliciter des conseils.

« MAIS EN SUIS-JE CAPABLE ? »

→ Le parrainage est avant tout une relation entre deux personnes fondée sur l'écoute et l'échange. Le parrain n'est jamais seul, l'entreprise et les réseaux de parrainage sont là pour l'accompagner, l'aider et/ou le former.

Une relation humaine avant tout
« Au pire, je n'y arriverai pas ! », se disait Véronique Phillipon, Directrice de Rectiphase, filiale de Schneider Electric, avant de commencer son premier parrainage.
« Finalement je me suis lancée en me disant que, si jamais je rencontrais des difficultés, je demanderais conseil au réseau de parrainage partenaire. J'aidais déjà les amis de mes enfants à faire leur CV et finalement la jeune fille que je parraine n'est pas si différente; ce sont tous, avant tout, des jeunes qui cherchent du travail et qui manquent de confiance en eux.
Au début, je ne savais pas trop comment m'y prendre, j'en faisais trop. Je voulais tellement que ma filleule se sente en confiance ! Mais finalement, je me suis vite rendue compte qu'il fallait qu'elle aussi fasse des efforts, que je ne devais pas tout faire à sa place. On apprend au fur et à mesure et c'est très enrichissant. »

Quels parrains ?

Tout salarié volontaire, quel que soit son niveau hiérarchique, peut devenir parrain.

Dialoguer, écouter, encourager, conseiller, transmettre, le parrain accompagne son filleul dans ses recherches d'emploi ou ses études. De la rédaction du CV au soutien à la motivation, le parrainage permet au bénéficiaire de prendre confiance en lui et favorise son insertion professionnelle.

« POURRAI-JE CHOISIR MON FILLEUL ? »

→ Dans tous les cas, la mise en relation tient compte des attentes de chacun.

→ Il y a toujours une réunion de présentation des filleuls avant tout engagement du parrain.

→ Si le « courant ne passe pas », il est toujours possible de reformer un nouveau binôme.

Le réseau de parainage : un partenaire indispensable
Comment Adrien Grimbert, responsable de Proxité, réseau de parrainage, accompagne les entreprises et leurs parrains dans leurs actions de parrainage ?
« Notre rôle est tout d'abord de sélectionner les profils des futurs filleuls. Ils doivent avoir impérativement un projet professionnel élaboré en amont et être en recherche active d'emploi. En parallèle, nous rencontrons les futurs parrains et nous posons le cadre de la relation de parrainage.
Nous nous occupons ensuite de mettre en contact les parrains et les filleuls et, si le courant passe, le parrainage peut démarrer. Nous prenons en charge sa formalisation (convention ou autre), ainsi que le suivi du filleul. Nous proposons, tous les deux mois environ, des réunions où les différents parrains se retrouvent et partagent leurs expériences, un moment privilégié hors ligne hiérarchique, autour d'un projet commun.
Le parrainage est un formidable tremplin pour les jeunes des quartiers et / ou issus des minorités visibles. Il permet, au-delà de l'aide technique qu'il apporte (CV, simulation d'entretien, réseau professionnel...) de renforcer la confiance en soi du bénéficiaire, de pérenniser sa motivation et d'enrichir son réseau personnel.»

Espace Repères

DES PARRAINAGES TOUJOURS PLUS INNOVANTS

Le parrainage de créateurs d'entreprises issus des quartiers contribue à sécuriser les démarches de création et à développer l'emploi local.

Parrainer des personnes travaillant au sein de SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) permet de faciliter leur passage vers des entreprises classiques et contribue ainsi à leur réinsertion professionnelle.
(Se référer au premier numéro de Repères pour agir)

QUELQUES LIENS :

Guide parrainage DPM-DGEFP-FASILD : www.social.gouv.fr/htm/pointsur/parrainage/guide_parrainage.pdf.

Vous souhaitez mener des actions de parrainage, contactez les correspondants régionaux des DRTEFP Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle http://www.travail.gouv.fr/adresses-utiles/vos-interlocuteurs-regions/i68.html

Bien définir son mode de parrainage

Bénévolat : le parrain rencontre son filleul hors de son temps de travail, par exemple lors de sa pause déjeuner dans les locaux de l'entreprise.

Mécénat de compétence : Le parrain reçoit son filleul sur son temps de travail, selon un nombre d'heures déterminé par l'entreprise.
Le mécénat de compétence ouvre droit à une réduction d'impôts de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Le montant du don, c'est-à-dire l'ensemble des heures consacrées au parrainage, sera évalué à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales s'y rattachant.

Mode d'emploi

La mise en œuvre d'actions de parrainage doit être souple, elle s'adapte à l'entreprise et à la charge de travail de chacun.

Qui parrainer ?

Le parrainage s'adresse à différents types de public, à l'entreprise de décider si elle souhaite cibler un public spécifique.

- → Jeunes de moins de 26 ans
  - issus des quartiers sensibles et / ou de l'immigration
  - n'ayant aucune qualification
  - ayant un niveau d'études inférieur ou égal à bac + 2
  - ayant un niveau d'études supérieur à bac + 2
  - élèves scolarisés en difficultés (sociales et / ou scolaires)
  - sous tutelle de justice
- → Créateurs d'entreprises
- → Salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Economique ou bénéficiaires des minima sociaux
- → Travailleurs handicapés
- → Seniors de plus de 50 ans en recherche d'emploi

Quels partenaires ?

Les réseaux de parrainage

Interfaces indispensables, leur rôle est de piloter les actions de parrainage en concertation avec les entreprises engagées :

- → Proposer des personnes à parrainer
- → Informer et former les parrains
- → Formaliser les actions de parrainage en collaboration avec l'entreprise (convention tripartite, charte, ...)
- → Assurer le suivi des filleuls pendant et après le parrainage et en informer l'entreprise

Il est aussi possible de créer son propre réseau de parrainage

En résumé

Le parrainage en sept étapes

1. Décision de la Direction en faveur d'actions de parrainage
2. Sensibilisation des salariés en interne
3. Choix du ou des types de public à parrainer
4. Choix du partenaire de parrainage (voir les liens sous la rubrique Repères ou contacter l'IMS)
5. Définition du mode de parrainage et de ses modalités de mise en œuvre, en collaboration avec le partenaire
6. Organisation et suivi des rencontres des parrains et des filleuls
7. Evaluation et valorisation interne et externe des actions de parrainage

Le pôle Entreprises & Quartiers est soutenu par la Direction de la Population et des Migrations, la Délégation Interministérielle de la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Contact

Patricia Charrier
Responsable du Pôle "Entreprises & Quartiers"
01 43 87 51 56
charrier@imsentreprendre.com

Créé en 1986, **IMS-Entreprendre** pour la Cité fédère un réseau de plus de 150 entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale, notamment en matière de prévention des discriminations et de gestion de la diversité.

Le pôle Entreprises & Quartiers a plus particulièrement pour objectif d'accompagner l'implication des entreprises dans les quartiers et travaille, dans ce cadre là, à la promotion du parrainage auprès de ses entreprises adhérentes. Ce document est le fruit des différentes rencontres du groupe Parrainage constitué d'entreprises adhérentes et de réseaux de parrainage. Ce groupe, animé par l'IMS, s'est réuni à plusieurs reprises en 2006.

Document publié par IMS-Entreprendre pour la Cité. 84 rue d'Amsterdam, 75009 Paris (01 43 87 52 52) / Comité de rédaction : Patrick Aubert, Patricia Charrier, Groupe de travail Parrainage, Caroline Lassalle Saint-Jean, Hélène Loubeyre, Henri de Reboul / Conception graphique et réalisation maquette : CATSAÏ / Merci aux entreprises et structures interviewées : **Danone, Fondation Dexia-Crédit Local, Generali, Proxité, Schneider Electric (Rectiphase)**.
Ce document a été imprimé sur papier recyclé / Garanti sans chlore / Encres fabriquées à base d'huiles végétales.